

## Grand âge et gouvernance : des hauts fonctionnaires appellent à “sortir de l’inacceptable”

L'évolution démographique et les difficultés observées dans les Ehpad durant la crise sanitaire *“nécessitent de repenser l'organisation de la politique publique en faveur des personnes âgées”*, souligne le Cercle de la réforme de l'État dans une note. Le pilotage national de cette politique est particulièrement dans le viseur du *think tank*.



La crise l'a montré et le montre encore : depuis le début de celle-ci, la protection de nos aînés fut problématique. Le nombre de décès liés au Covid-19 dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) en est l'un des principaux symptômes. Or, dans la patrie des droits de l'Homme, ces

droits *"ne sauraient s'arrêter trois ans avant la mort"*, tonne le Cercle de la réforme de l'État dans une note où il appelle à *"sortir de l'inacceptable"* et, pour ce faire, à *"piloter autrement"* la politique du grand âge et ces Ehpad.

La création, en août dernier, d'une cinquième branche de la Sécurité sociale couvrant le risque de perte d'autonomie *"ne suffit pas en elle-même"*, souligne ce *think tank* composé de hauts fonctionnaires et d'universitaires. *"Encore faut-il en définir une gouvernance, une organisation, des conditions de gestion assurant l'adéquation et l'efficacité des moyens qui seront engagés"*, ajoute-t-il dans la note qu'il vient de publier [[cliquez ici pour la consulter](#)].

Pour le Cercle, en effet, les compétences et responsabilités en matière de grand âge *"sont aujourd'hui enchevêtrées"*. Et ce *"sans que l'État ait jamais su ou pu articuler ou ordonner les interventions publiques"* dans ce domaine. Une *"incapacité"* qui, selon le *think tank*, s'est *"inscrite dans un quadruple contexte"*.

## **Réorganiser "l'échelon central"**

Selon les hauts fonctionnaires et universitaires auteurs de la note, ces 4 éléments contextuels sont une *"décentralisation désordonnée"*, un *"retrait progressif de l'État"*, une *"attention insuffisante à la coopération public-privé"* et un *"abandon par l'État de ses fonctions régaliennes de suivi, d'évaluation et de contrôle de ce secteur"*.

Dans la droite ligne des premières propositions qu'il avait formulées mi-janvier [[cliquez ici pour consulter notre article sur le sujet](#)], le Cercle appelle particulièrement à une *"réorganisation d'ensemble de l'échelon central"*. Son organisation, actuellement *"complexe"*, *"ne permet pas d'impulser une politique publique"*, juge-t-il.

Le pilotage de cette politique est en effet partagé entre 4 directions du ministère des Solidarités et de la Santé (cohésion sociale, offre de soins, santé et Sécurité sociale), mais aussi avec le secrétariat général du ministère. À ces 5 acteurs s'ajoutent la direction du budget mais aussi le réseau des agences régionales de santé (ARS) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

## **Besoin d'un "véritable leader national"**

*"Si la fonction de chef de file relève en principe de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), celle-ci n'est pas en mesure d'assumer réellement cette mission",* explique le Cercle, en pointant aussi la coordination perfectible du secrétariat général du ministère. Le fonction de coordination et de mise en cohérence de ce dernier *"a pour le moins mal fonctionné"* durant la crise, affirmait ainsi récemment l'ancien haut fonctionnaire et président du Cercle, Christian Babusiaux [[cliquez ici pour consulter son interview](#)].

Le think tank juge donc urgente la désignation d'un "véritable leader national", *"doté de compétences larges et de pouvoirs forts en lui donnant les moyens de son action, notamment d'animation et de coordination générale"*. À ses yeux, ce pilote pourrait être soit une DGCS "rénovée", soit une CNSA "dont les compétences et la gouvernance seraient redimensionnées, constituée en opérateur placé sous une tutelle claire". Celle-ci est actuellement assurée par la DGCS et la direction du budget. Mais aussi, dans une certaine mesure, par la direction de la Sécurité sociale, sur les moyens alloués à la CNSA.